INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 10 mai 2018 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée,
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes, Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Frédéric Berthiaume

---

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-05-10.093 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 2 mai 2018

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 2 mai 2018, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-05-10.094 D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 2 mai 2018, tel que déposés.

ADOPTÉE

2. **Affaires du Conseil**

2.1 **Protocole d'entente pour le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) – volets 1 et 2 - Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande d'aide au MAMOT dans le cadre des volets 1 et 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-05-10.095 DE SIGNER avec le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le protocole d'entente sur le fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, volet 1 et 2.

D'AUTORISER le maire à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

2.2 **Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Monsieur Michel Mendes**

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2018-05-10.096 DE NOMMER monsieur Michel Mendes à titre de maire suppléant et de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 11 mai 2018 jusqu'au 9 août 2018 inclusivement.

ADOPTÉE

2.3 **Versement d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 7 mai 2018 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-05-10.097 D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Étudiants résidents/Projet Récompense voyage	100,00 $
2 bourses de 100 $ d'études élèves /Méritas	200,00 $
Billets joute annuel DMSA /Joute levée de fonds	100,00 $
Organisme CESAME /Soirée levée de fonds	100,00 $
Fondation Hôpital Saint-Eustache/Soirée bénéfice	1 200,00 $
Québec Secours/Achat matériel premiers soins	100,00 $

DE DÉCRÉTER que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02. 111.00.970.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

2.4 **Nomination de membres et substituts – Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, Régie intermunicipale de traitement des eaux usées, Régie intermunicipale du complexe aquatique**

CONSIDÉRANT le besoin de nommer des personnes et membres/délégués ou substituts aux régies.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-05-10.098 DE NOMMER les personnes suivantes comme membres/délégués ou substituts délégués aux régies suivantes :

Régie de police du Lac des Deux-Montagnes :

- Denis Martin, délégué
- Michel Mendes, délégué substitut

Régie intermunicipale de traitement des eaux usées :

- Manon Robitaille : déléguée
- Erik Johnson : délégué substitut

Régie intermunicipale du complexe aquatique :

- Frédéric Berthiaume : délégué
- Margaret Lavallée : déléguée substitut

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 3 mai 2018

4. Règlements municipaux

4.1 **Adoption – Règlement n° 1614 – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n° 1125.01)**

CONSIDÉRANT que lors de la séance tenue le 12 avril 2018, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de limiter le stationnement pour une durée maximale de 4h entre 7h et 17h, du lundi au vendredi, sur la rue J.-Brunette du côté impair entre la rue Kennedy et le # 627 et du côté pair entre la rue Kennedy et le # 626 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-05-10.099 D'ADOPTER le Règlement n° 1614 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n° 1125.01)* » tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 **Adoption – Second projet de règlement n° 1618 – « Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de prévoir des normes spécifiques pour les quadruplex jumelés et pour les cases de stationnement dans la zone R2-28 »**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 2 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 10 mai 2018 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-05-10.100 D'ADOPTER, sans changement, le second projet de Règlement n° 1618 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de prévoir des normes spécifiques pour les quadruplex jumelés et pour les cases de stationnement dans la zone R2-28* » tel que déposé.

ADOPTÉE

4.3. **Avis de motion et présentation – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n° 1125.01)**

Madame Manon Robitaille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n° 1125.01)

Madame Manon Robitaille présente le projet de règlement qui a notamment pour objet de limiter à 4 heures le stationnement des véhicules sur le ch. d'Oka, au débarcadère du parc Moir (lot 1 604 919).

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Avril 2018

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2018 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 909 315,83 $
- Fonds de dépenses en immobilisations : 22 977,75 $

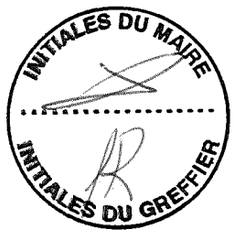

6. Ressources humaines

6.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

6.2 Service de sécurité incendie - Nomination de Norbert Vendette à titre de directeur par intérim

CONSIDÉRANT le départ à la retraite annoncé de Monsieur Ron Hunt, directeur actuel du service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préparer une relève pour remplacer le directeur du service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT l'évaluation favorable des compétences de Monsieur Norbert Vendette, directeur adjoint au service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 3 mai 2018 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-05-10.101 DE NOMMER monsieur Norbert Vendette à titre de directeur par intérim du Service des incendies de Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac, à compter du 11 mai 2018.

ADOPTÉE

6.3 Renouvellement – Contrat de travail d'un cadre à la Cour municipale

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat de travail à durée déterminée de la greffière, poste cadre ;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en vigueur pour la Cour municipale ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 3 mai 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-05-10.102 D'AUTORISER le directeur général à signer le renouvellement du contrat de travail à durée déterminée de Madame Karyne Perreault, greffière de la Cour municipale, poste cadre.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

2018-05-10

Service aux citoyens

7. Greffe

Aucune demande présentée

8. Urbanisme

8.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2018-05-10.103 D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse de l'immeuble	Nature de la dérogation
A)	2125, rue de la Salamandre (lot 6 159 902)	Autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation multifamiliale d'envergure (12 logements) dans un projet intégré : - avec une marge latérale de 1.6m au lieu de 4m ; - avec une marge arrière de 7,50m au lieu de 8,00m ;
B)	303, rue Lasalle (lot 6 243 954)	Autoriser l'agrandissement de la résidence unifamiliale avec une marge avant secondaire de 1.5m au lieu de 6m ;

ADOPTÉE

8.2 Demande de dérogation mineure – 481, 8e Avenue (lot 1 606 158)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposé à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement pour la demande concernant le garage aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement pour la demande concernant la bonbonne n'aurait pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que la bonbonne de propane peut être placée ailleurs sur le terrain ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation pour la bonbonne de propane n'est pas mineure et aurait pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2018-05-10.104 D'APPROUVER la demande de dérogation ayant pour objet de régulariser l'implantation du garage détaché avec une distance de la maison de 1,4m au lieu de 1,5m.

DE REFUSER la demande de dérogation ayant pour objet de régulariser l'implantation d'un réservoir de gaz propane à une distance de 0,56m de la ligne de lot latérale droite au lieu de 2m.

ADOPTÉE

8.3 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2018-05-10.105 D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	313-315, 8e Avenue (lot 1 606 127)	D'approuver la demande de PIIA n°2018-0127 pour une demande de permis pour la rénovation pour un changement de revêtement extérieur. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de type canexel blanc et noir et de brique de couleur charcoal.

B)	62, 10e Avenue (lot 1 605 384)	D'approuver la demande de PIIA n°2018-0131 pour une demande de permis pour une rénovation pour un changement d'une grande fenêtre en façade tel que démontré sur les plans soumis.
C)	133, chemin du Grand-Moulin (lot 1 605 237)	D'approuver la demande de PIIA n°2018-0116 pour une demande de permis de rénovation en façade pour un changement de revêtement et de portes et fenêtres tel que démontré sur les plans soumis. Pour la façade principale les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de type canexel de couleur sable.
D)	242, 7e Avenue (lot 1 605 937)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0108 pour une demande de permis pour un agrandissement, un changement de revêtement extérieur et un changement de porte et fenêtres. Pour la façade principale les matériaux proposés sont de type canexel de couleur amber d'automne et les autres côtés de vinyl de couleur Danish gold , la porte et les fenêtres, tel que démontré sur les plans soumis.
E)	345, 21e Avenue (lot 1 973 570)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-125 pour une demande de permis de rénovation pour le changement de trois petites fenêtres au bas et de la grande fenêtre de la façade tel que démontré sur les plans soumis.
F)	308, 16e Avenue (lot 1 976 164)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0096 pour une demande d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée afin d'y ajouter un garage et une pièce au-dessus du garage. Pour la façade principale les matériaux proposés sont de type canexel de couleur pierre de rivière tel que démontré sur les plans soumis.
G)	306, rue du Régent (lot 1 973 998)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-184 pour une demande de permis de rénovation pour le changement de 2 grandes fenêtres et de la porte de la façade tel que démontré sur les plans soumis.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Adjudication de contrat pour la réhabilitation des conduites d'égout (appel d'offres GT2018-004)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réhabilitation des conduites d'égout ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

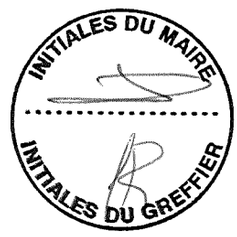

Fournisseurs	Montant
CWW Réhabilitation (Clean Water Works inc.)	1 651 000 ,00$
Services infraspec inc..	1 678 663,74 $

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint des Services techniques et travaux publics, daté du 2 mai 2018 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2018-05-10.106 D'ACCORDER le contrat pour la réhabilitation des conduites d'égout à *CWW Réhabilitation (Clean Water Works inc.)* plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 1 651 000,00 $ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2018-004). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt n° 1613.

ADOPTÉE

9.2 Adjudication de contrat pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc (appel d'offres GT2018-005)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Fournisseurs	Montant
Les constructions CJRB inc.	1 096 705,13 $
Sanexen services environnementaux inc.	1 447 937,66 $

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint des Services techniques et travaux publics, daté du 2 mai 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-05-10.107 D'ACCORDER le contrat pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc à *Les constructions CJRB inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 1 096 705,13 $ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2018-005). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt n° 1613.

ADOPTÉE

9.3 **Adjudication de contrat pour les travaux de drainage et pavage de la place Fournier (appel d'offres GT2018-010)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de drainage et pavage de la place Fournier ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Fournisseurs	Montant
Réhabilitation Du O inc.	87 817,91$
Uniroc construction inc.	92 923,94$
Construction ANOR (1992) inc.	95 516,06$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint des Services techniques et travaux publics, daté du 2 mai 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-05-10.108 D'ACCORDER le contrat pour les travaux de drainage et pavage de la place Fournier à *Réhabilitation Duo inc.,* plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 87 817,91 $ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2018-010). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt n° 1600

ADOPTÉE

9.4 **Fourniture de produits chimiques pour l'année 2019 – Regroupement d'achat Rive-Nord – Ville mandataire**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes est membre du *Regroupement d'achats de produits chimiques Rive-Nord* pour un appel d'offres commun pour l'achat des produits chimiques de traitement des eaux pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT que la préparation des documents et du processus d'appel d'offres est de la responsabilité de la Ville de Deux-Montagnes en 2018 pour l'achat des produits chimiques en 2019.

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint des services techniques et travaux publics, daté du 24 avril 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-05-10.109 D'AUTORISER la Ville de Deux-Montagnes à être mandataire du regroupement d'achats des produits chimiques Rive-Nord pour 2019 des municipalités et régies regroupés aux fins de procéder à un appel d'offres en son nom et au nom de celles-ci, pour l'achat de produits chimiques :

- Régie d'aqueduc intermunicipale de Moulins (RAIM) ;
- Régie d'assainissement des eaux Terrebonne, Mascouche (RAETM) ;
- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTEUDM) ;
- Régie intermunicipale de l'eau potable Varenne, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP)
- Ville de Deux-Montagnes ;
- Ville de Joliette
- Ville de l'Assomption
- Ville de Repentigny
- Ville de Rosemère
- Ville de Sainte-Thérèse ;
- Ville de Saint-Eustache
- Ville de Saint-Jérôme
- Ville de Terrebonne
- Ville de Saint-Charles-Borromée

ADOPTÉE

9.5 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium)

ATTENDU QUE la Ville de Deux-Montagnes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Ville de Deux-Montagnes désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-05-10.110 QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE la Ville de Deux-Montagnes confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023, représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023 ;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Deux-Montagnes devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel ;

QUE la Ville de Deux-Montagnes confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjuger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité (ou MRC ou Régie), pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

QUE la Ville de Deux-Montagnes confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Deux-Montagnes s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Deux-Montagnes s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Ville de Deux-Montagnes reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront variés et seront définis dans le document d'appel d'offres ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.331.00.626

ADOPTÉE

9.6 Pavage du stationnement de La Petite École Jaune – Contrat à Construction ANOR (1992) inc.

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de trois entreprises pour le pavage du stationnement de la petite école jaune ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint des Services techniques et travaux publics, daté du 2 mai 2018 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2018-05-10.111 D'ACCORDER le contrat pour les travaux de pavage du stationnement de La Petite École Jaune à *Construction ANOR (1992) inc.,* pour la somme de 12 244,84 $ incluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au fond des stationnements.

ADOPTÉE

10. Loisirs et services communautaire

10.1 Association Softball Deux-Montagnes – Demande de subvention

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur au Service des loisirs et développement communautaire, daté du 23 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'Association Softball Deux-Montagnes est un organisme à but non lucratif accrédité par la Ville ;

CONSIDÉRANT que l'Association Softball Deux-Montagnes est un organisme local ;

CONSIDÉRANT que l'Association Softball Deux-Montagnes fête cette année son 50ième anniversaire ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2018-05-10.112 D'OCTROYER une aide financière de 500 $ à l'Association Softball Deux-Montagnes pour souligner leur 50ième anniversaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991

ADOPTÉE

10.2 Parade du Père Noël – Autorisation à tenir un barrage routier

CONSIDÉRANT la demande reçue du comité de la parade du Père Noël pour la tenue d'un barrage routier ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur au Service des loisirs et développement communautaire, daté du 23 avril 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-05-10.113 D'AUTORISER le comité de la parade du Père-Noël à tenir un barrage routier afin de recueillir des fonds, le samedi 8 septembre 2018, de 10h à 14h, sur le chemin d'Oka, à l'intersection de la 9e avenue.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.3 **Club de Soccer Deux-Montagnes – Autorisation à tenir le tournoi annuel de soccer et à demander un permis d'alcool**

CONSIDÉRANT la demande reçue du club de soccer des Shamrocks de Deux-Montagnes pour le tournoi annuel de soccer ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur au Service des loisirs et développement communautaire, daté du 30 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du 49e tournoi annuel de soccer, du 31 août au 3 septembre 2018, dans les parcs de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT qu'il y aura une centaine d'équipes dont plusieurs du club de soccer des Shamrocks de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que des matchs se termineront au-delà de 23 heures ;

CONSIDÉRANT qu'il y aura des équipes de soccer U21 et plus durant le tournoi ;

CONSIDÉRANT que le club des Shamrocks de Deux-Montagnes désire obtenir la gratuité pour les terrains opposant les équipes de soccer des U21 et plus.

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2018-05-10.114 D'AUTORISER la tenue du 49e tournoi annuel de soccer, du vendredi 31 août au lundi 3 septembre 2018, de les autoriser à se procurer un permis d'alcool dans le but de vendre des boissons alcoolisées sur les lieux du parc Central pendant la durée du tournoi.

D'OFFRIR la gratuité pour les matchs de soccer des U21 et plus.

D'AUTORISER l'ouverture du parc Central jusqu'à minuit et que les lumières y restent allumées durant les matchs.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.4 **Excel Gym-Zodiak – Autorisation à faire une levée de fonds et demande de gratuité de permis de sollicitation pour vente de hot-dog**

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'organisme Excel Gym-Zodiak concernant une levée de fonds ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur au Service des loisirs et développement communautaire, daté du 30 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT les retombée financière qu'une telle levée de fonds amènerait à l'organisme ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2018-05-10.115 D'AUTORISER Excel Gym-Zodiak à exploiter temporairement un kiosque à hot-dog dans le stationnement de l'aréna Olympia, les 9 et 10 juin 2018.

D'OFFRIR la gratuité pour l'obtention du permis de sollicitation pour la vente de hot-dog.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.5 Location d'une partie du parc Moir à WhatSUP cours de surf à pagaie S.E.N.C – Autorisation de signature.

CONSIDÉRANT la demande de Mesdames Paulin et Tousignant pour la location d'une partie du parc Moir ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur au Service des loisirs et développement communautaire, daté du 1e mai 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une entreprise locale qui souhaite promouvoir le sport nautique du surf à pagaie ;

CONSIDÉRANT que le parc Moir n'est pas utilisé par de quelconques activités durant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et développement communautaire compte offrir dès cet été des cours de surf à pagaie à la piscine extérieure de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a signé la déclaration d'engagement pour de saines habitudes de vie ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-05-10.116 DE SIGNER avec Fany Tousignant et Liza Poulin (WhatSUP cours de surf à pagaie S.E.N.C.) un bail pour la location d'une partie du parc Moir pour la période du 1e juin au 30 septembre 2018, pour la somme de 100 $/mois : le maire et le directeur général sont autorisés à signer le bail, pour et au nom de la Ville ;

DE S'ASSURER du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.6 Barrage routier – Ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur au Service des loisirs et développement communautaire, daté du 8 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un barrage routier par la Ville de Deux-Montagnes en collaboration avec l'entreprise Bain magique dans le but d'amasser des dons au profit du Relais pour la vie ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-05-10.117 DE TENIR un barrage routier afin de recueillir des dons en faveur du Relais pour la vie, le samedi 19 mai 2018, de 9h à 14h, sur la 20ième avenue, à l'intersection de la piste cyclable.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

11. Culture et bibliothèque

11.1 Festivités de Deux-Montagnes en Fête 2018

CONSIDÉRANT qu'en 2018 aura lieu la quatrième édition de Deux-Montagnes en Fête ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Pascale Dupuis, directrice culture et bibliothèque, daté du 30 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir l'autorisation du Conseil pour la tenue des festivités de Deux-Montagnes en Fête les 14 et 15 juillet 2018 selon les besoins de la programmation établie ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2018-05-10.118 D'AUTORISER la tenue de la quatrième édition de *Deux-Montagnes en Fête* les 14 et 15 juillet.

D'AUTORISER les festivités, spectacles et musique d'ambiance sur un lieu public.

D'AUTORISER la tenue de la Course de la famille de Deux-Montagnes le 15 juillet de 8h à 13h.

D'AUTORISER la vente d'aliments dans un lieu public.

D'AUTORISER la vente et la consommation d'alcool dans un lieu public le 14 juillet entre 13h et 17h sur le chemin d'Oka et entre 19h et 23h30 au parc Central. Les permis de vente d'alcool seront demandés

par la Ville. La vente sera administrée et les profits conservés par le Club Héritage. Advenant que le Club Héritage est indisponible pour administrer la vente, la Ville pourra choisir un autre organisme à but non lucratif accrédité.

D'AUTORISER la fermeture de rues les 14 et 15 juillet conformément aux plans fournis. Les fermetures sont appuyées par la Régie de Police du Lac des Deux-Montagnes.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service des Incendies, du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire et de Culture et bibliothèque afin de maintenir le respect des exigences de sécurité et de logistique pour le bon fonctionnement de cet évènement.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.772.03.499, 02.595.00.499 et 02.595.01.499.

ADOPTÉE

11.2 **Projet de développement des collections des bibliothèques publiques automne 2018-2019**

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Culture et des Communications du Québec a un programme de demande d'aide financière dont l'objectif est d'encourager l'offre de ressources documentaires diversifiées dans les bibliothèques publiques autonomes depuis plusieurs années;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2018-05-10.119 DE MANDATER Pascale Dupuis, directrice culture et bibliothèque, afin d'acheminer une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme « Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes» et de l'autoriser à signer tout document afférent.

DE CONFIRMER que la Ville de Deux-Montagnes financera la totalité du projet, suite à la réponse du Ministère des Communications et de la Culture du Québec et du montant de financement qui sera fourni.

ADOPTÉE

12. Incendies

12.1 **Regroupement pour l'achat d'habits de combat pour les pompiers – Mandat à la Ville de Blainville**

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les vêtements de protection individuelle des pompiers (bunker-suit) ;

CONSIDÉRANT qu'une étude conjointe a été réalisée avec les services de sécurité incendie de l'Entraide des Basses-Laurentides avec comme objectifs d'obtenir un équipement de protection des plus efficaces et ce à moindre coût ;

INITIALES DU MAIRE
.....
INITIALES DU GREFFIER

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2018-05-10.120 D'AUTORISER la Ville de Blainville afin de procéder, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, au processus d'appel d'offres relatif à l'achat regroupé d'habits de combat pour les pompiers.

ADOPTÉE

12.2 Bilan du schéma de couverture de risques d'incendie – Grille d'évaluation et rapport d'activités 2017

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2018-05-10.121 D'APPROUVER le bilan 2017, soit la grille d'évaluation des actions liées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et le rapport d'activité 2017, et ce, en vertu de la *Loi en sécurité incendie*.

ADOPTÉE

13. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h14.
Deux citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h33.

14. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques